

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : 24S0012 - Avenant 1 - Étude de maîtrise d'œuvre pour le secteur Triolo - Trudaine**

N° : VA\_DEC2025\_602  
Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles R.2172-1 à R2194-7 du Code de la Commande Publique ;

### décidons

De conclure l'avenant N°1 au marché d'étude de maîtrise d'œuvre pour le secteur TRIOLO - TRUDAINÉ avec le groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est PAYSAGES situé à LILLE (59 000) pour un montant HT de 87 325 €.

Cet avenant modifie l'article C1 en page 4 de l'acte d'engagement du marché, afin de corriger une erreur matérielle sur la distribution des montants dans le groupement solidaire.

L'article C1 est corrigé comme suit :

Colonne montant HT de la prestation :

Paysage : 46 550 €

OGI : 35 700 €

BLAU : 5 075 €

Afin de parvenir au total de l'acte d'engagement : 87 325 €.

Imputation comptable : 2031 518 1120 202 302 VNRTRIO

Politique publique (domaine-action-activité) : 01.3.1 Aménagement, urbanisme et promotion immobilière

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le mercredi 3 septembre 2025

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-213535-AU-1-1  
Date AR Préfecture : vendredi 5 septembre 2025